

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE DU MAIRE  
VOIERIE COMMUNALE**

**ENQUETE PUBLIQUE DE CLASSEMENT DANS LA VOIERIE COMMUNALE &  
APPROBATION DE PLANS D'ALIGNEMENT  
RUES : DES PLANTS (2ème PARTIE), DU PETIT PRE, DE LA PETITE VALLEE  
SENTE RURALE**

Le Maire de Boinville en Mantois,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Ordonnance n° 59.115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales modifiée par la Loi n° 89.413 du 22 Juin 1989,

Vu le Décret n° 76.790 du 20 Août 1976 (a) modifié par le Décret n° 89.631 du 4 Septembre 1989,

Vu les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la longueur et au déclassement des voies communales fixées par Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique annexé au Décret précité,

Vu le dossier établi en vue :

\* du classement dans la voirie communale des Rues : du Petit Pré, des Plants (2ème tranche) et de la Sente Rurale,

\* de l'approbation du plan d'alignement des Rues : du Petit Pré, des Plants (2ème tranche), de la Petite Vallée et de la Sente Rurale,

comprenant :

- notice explicative,
- plan de situation,
- plans d'alignement,
- états parcellaires.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le projet ci-dessus visé sera soumis à l'enquête publique prévue par le Décret n° 76.790 avant d'être soumis pour décision définitive au Conseil Municipal.

**ARTICLE 2 :** A cet effet, le dossier restera déposé à la Mairie de Boinville-En-Mantois où toute personne pourra en prendre connaissance :

- le Mardi de 18 H 00 à 19 H 30

- le Vendredi de 13 H 30 à 15 H 30

sauf les dimanches et jours fériés pendant 15 jours pleins et consécutifs  
du MARDI 25 NOVEMBRE 1997 au MARDI 16 DECEMBRE 1997 inclus.

Les observations pourront être consignées sur un registre à feuillets non mobiles; côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur.

Si elles sont adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, elles seront visées et datées par celui-ci puis mentionnées et annexées au registre.

**ARTICLE 3 :** Monsieur André CHAPRON sera désigné comme Commissaire-Enquêteur et se tiendra à la disposition du public de 17 H 30 à 19 H 30 le dernier jour de l'enquête, c'est-à-dire le MARDI 16 DECEMBRE 1997 au lieu du dépôt du dossier.

**ARTICLE 4 :** Le Commissaire-Enquêteur constatera, sur le registre, la clôture de l'enquête et transmettra le dossier avec les conclusions à Monsieur le Maire de Boinville-En-Mantois.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera affiché avant l'ouverture de l'enquête aux lieux habituels d'affichage.

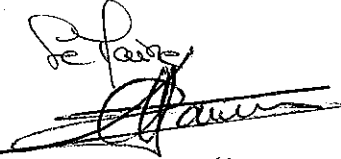
Attestation de cet affichage sera jointe au dossier avec le texte du présent arrêté.

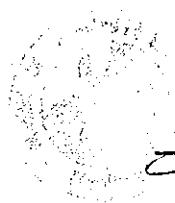
Un avis annonçant les enquêtes sera inséré en caractères apparents, par les soins du Maire de Boinville-En-Mantois, dans les journaux locaux : le Courrier de Mantes et le Paris-Mantes.

**FAIT A BOINVILLE-EN-MANTOIS, LE 13 NOVEMBRE 1997.**

Le Maire,

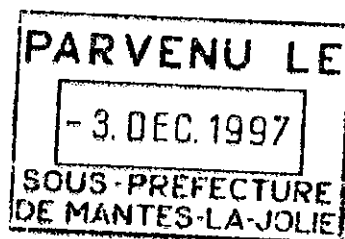
*Publié le 16 Novembre 1997*

*Le Maire*  
  
D. MAUREY





Daniel MAUREY



# DE LA COMMUNE DE BOINVILLE EN MANTOIS

**DATE CONVOCATION** L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
9 Janvier 1998 Le JEUDI 22 JANVIER à 20 H 30

**DATE AFFICHAGE**  
12 Janvier 1998

Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,  
se sont réunis à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de  
Monsieur Daniel MAUREY

Etaient présents : Messieurs MAUREY Daniel, BÉTON Didier,  
COSTA Christian, FRICHOT François, VATHONNE Christian,  
FRICHOT Claude  
Mesdames HALE Liliane, COSSON Claude, PINARD Michèle.  
Absente excusée : Madame BONNAL Sylvie,  
Monsieur HURTU Daniel.

Nbre DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Liliane HALE

**OBJET : APPROBATION DES PLANS D'ALIGNEMENT** de : rue du Petit Pré,  
rue des Plants (2ème tranche), Sente Rurale de la rue Neuve, rue de la Petite Vallée

Les Membres du Conseil Municipal,

**Vu** l'enquête publique en vue d'approuver les plans d'alignement des: rue du Petit Pré, rue des  
Plants (2ème tranche), Sente Rurale de la rue Neuve, rue de la Petite Vallée qui s'est déroulée du  
25 Novembre au 16 Décembre 1997,

**Vu** le registre d'enquête sans observation ni opposition,

**Vu** le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur chargé de l'enquête,

**Après en avoir délibéré DECIDENT à l'unanimité des membres présents :**

▣ d'APPROUVER les plans d'alignement de : rue du Petit Pré, rue des Plants (2ème tranche),  
Sente Rurale de la rue Neuve, rue de la Petite Vallée

▣ de REGULARISER la situation domaniale des terrains incorporés de fait et charge Monsieur  
le Maire d'effectuer les opérations nécessaires au transfert dans le domaine public de cette  
emprise.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie  
au titre du contrôle de légalité le 28.01.1998.....  
et publiée le .....

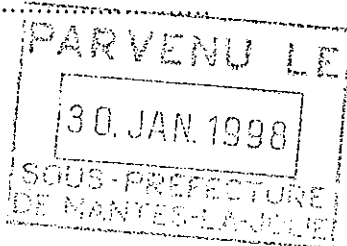
Le Maire,

D. MAUREY



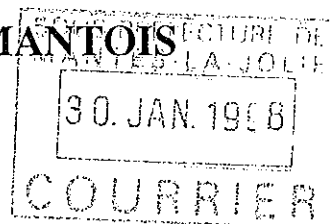
Le Maire,

D. MAUREY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOINVILLE EN MANTOIS**

**DATE CONVOCATION** L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
9 Janvier 1998 Le JEUDI 22 JANVIER à 20 H 30



**DATE AFFICHAGE** 12 Janvier 1998  
Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,  
se sont réunis à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de  
Monsieur Daniel MAUREY

**Etaient présents :** Messieurs MAUREY Daniel, BETON Didier,  
COSTA Christian, FRICHOT François, VATHONNE Christian,  
FRICHOT Claude  
Mesdames HALE Liliane, COSSON Claude, PINARD Michèle.  
**Absente excusée :** Madame BONNAL Sylvie,  
Monsieur HURTU Daniel.

**Nbre DE CONSEILLERS**

**En exercice :** 11

**Présents :** 9

**Votants :** 9

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Madame Liliane HALE

**OBJET : CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX EN VOIERIE  
COMMUNALE : rue du Petit Pré, rue des Plants (2ème tranche), Sente Rurale de la rue  
Neuve**

**Les Membres du Conseil Municipal,**

**Vu** l'enquête publique en vue de classer dans la voirie communale les: rue du Petit Pré, rue des  
Plants (2ème tranche), Sente Rurale de la rue Neuve qui s'est déroulée du 25 Novembre au 16  
Décembre 1997,

**Vu** le registre d'enquête sans observation ni opposition,

**Vu** le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur chargé de l'enquête,

Après en avoir délibéré **DECIDENT** à l'unanimité des membres présents de **classer dans la  
voirie communale** les : rue du Petit Pré, rue des Plants (2ème tranche), Sente Rurale de la rue  
Neuve qui s'est déroulée du 25 Novembre au 16 Décembre 1997.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

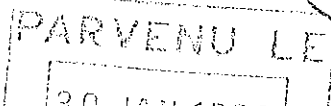
Le Maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie  
au titre du contrôle de légalité le 22.01.1998.....  
et publiée le .....

Le Maire,



Le Maire,

*D. MAUREY*  
D. MAUREY



Département des Yvelines

3

*BOINVILLE en MANTOIS*

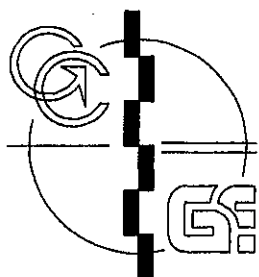
ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE  
CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE  
APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT

---

RUE DES PLANTS (2eme tranche)  
RUE DU PETIT PRE  
RUE DE LA PETITE VALLEE  
SENTE RURALE

---

PLANS D'ALIGNEMENT



---

*GEO-CONSTRUCTION Géomètres Experts Associés*

*Ancien Cabinet A. CHAPRON*

*19 bis, Avenue du Pdt Roosevelt 78200-MANTES LA JOLIE*

*Tél : 01 30 94 16 84*

Commune de : BOINVILLE EN MANTOIS

PLAN DE SITUATION

Rue des Plants  
Rue du Petit Pré  
Rue de la Petite Vallée  
Sente Rurale

Echelle 1/5000

